

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets</p> <p><a href="#">GRAINE</a> <a href="#">Gérer, produire et valoriser les biomasses</a></p>	<p>Gérer, produire et valoriser les biomasses : une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique. <a href="#">Lien vers les documents encadrant l'AàP</a></p> <p>Cet appel vise à soutenir un développement durable de la bioéconomie en réponse à des besoins sociétaux. Pour cela : articuler au sein des territoires l'accompagnement des filières de production et de valorisation de biomasses avec la réduction des impacts environnementaux et la prise en compte des services rendus par les écosystèmes. Les biomasses ciblées dans cet appel sont les productions agricoles (végétales et animales), les productions forestières, sylvicoles, les déchets organiques, les coproduits industriels ou encore les algues et les insectes.</p> <p>Les thématiques sont structurées autour de deux grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• axe 1 : Eco-efficience des systèmes de production, transformation et valorisation des biomasses</li> <li>• axe 2 : Évaluation environnementale et moyens d'action pour les territoires</li> </ul>	26/03/2018	01/06/2018
<p>Appel à contributions</p> <p><a href="#">Plan Bâtiment Durable – Rénovation énergétique du parc locatif</a></p>	<p>Un appel à contributions pour valoriser les initiatives existantes.</p> <p>Le Plan Bâtiment Durable lance un appel à contributions sur la thématique de la rénovation énergétique du parc locatif de logements afin de recenser l'ensemble des initiatives, dispositifs et outils visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements locatifs. Ces initiatives peuvent être locales ou nationales, viser le locataire et/ou le propriétaire bailleur et mobiliser des leviers d'actions variés (sensibilisation des occupants, dispositifs d'accompagnement, dispositifs financiers, etc.).</p> <p>L'objectif est de réaliser une <b>cartographie</b> des démarches existantes et ainsi de <b>valoriser ces projets</b>.</p> <p>Inscriptions : <a href="http://www.planbatimentdurable.fr/renovation-energetique-du-parc-locatif-le-pbd-a1222.html">http://www.planbatimentdurable.fr/renovation-energetique-du-parc-locatif-le-pbd-a1222.html</a></p> <p>Une sélection d'initiatives sera présentée à l'occasion de la prochaine édition des "Rendez-vous du Plan Bâtiment Durable" qui se tiendra le 30 mai 2018.</p>	23/03/2018	19/04/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets AAPST 2018 <a href="#">Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude</a></p>	<p>Les grandes installations solaires thermiques bénéficient d'atouts importants: elles réduisent les coûts d'installation (par effet d'échelle) et produisent un impact environnemental faible. Le gisement national est très important et doit pouvoir contribuer à atteindre les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).</p> <p>L'ADEME, en s'appuyant sur un réseau de professionnels, soutient la filière solaire thermique pour faciliter son développement et aider à l'émergence de projets de grandes tailles à un coût compétitif avec un engagement sur la qualité et la performance.</p> <p>Un grand nombre de secteurs sont concernés : distribution de chaleur (réseaux de chaleur), Habitat Collectif, Industrie, Tertiaire, Agro-alimentaire...</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	05/03/2018	14/09/2018
<p>Appel à Projets AGRI IAA 2018 <a href="#">Investissements d'Avenir - Agriculture et industries agro-alimentaires éco-efficientes</a></p>	<p>Le présent appel à projets a pour objectif de promouvoir des filières agricoles et agro-alimentaires éco-efficientes qui mettent en œuvre des technologies et organisations innovantes, génératrices d'activité économique pérenne et réduisant leur empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie.</p> <p>Les projets attendus porteront sur au moins un des trois axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 1 : Transformation des systèmes agricoles vers l'agroécologie</li> <li>Axe 2 : Amélioration des procédés et technologies dans l'agro-alimentaire.</li> <li>Axe 3 : Développement de filières alimentaires à haute valeur environnementale</li> </ul> <p>Cet AAP s'adresse aux entreprises, éventuellement en coopération avec des organismes de recherche, fournisseurs de solutions pour l'agriculture, l'aquaculture et l'industrie agro-alimentaire. Il concerne les productions d'intrants, les productions des équipementiers, l'ensemble des processus de production des filières allant des exploitations agricoles jusqu'à la distribution, en intégrant les problématiques de logistique et de transformation de la biomasse. Il vise à financer des innovations, des démonstrateurs et des expérimentations pré-industrielles.</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	09/02/2018	15/05/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets REO 2018 <a href="#">Investissements d'Avenir - Réseaux Energétiques Optimisés</a></p>	<p>Le présent AAP s'intéresse à des solutions d'optimisation des <b>réseaux énergétiques (électrique, chaleur, froid, gaz)</b>. A ce titre, il vise à promouvoir le développement de <b>solutions innovantes de gestion et de régulation de ces réseaux, de leurs composants, des données qui en sont issues, ainsi que des éventuelles interactions et interfaces</b> entre eux ou avec les sources de production en amont et les usages en aval par tous types de consommateurs. Pour ce faire, le présent AAP cible notamment l'intégration de technologies de l'information et de la communication aux réseaux énergétiques ainsi que le déploiement de solutions de stockage comme levier d'intégration et de valorisation de la production renouvelable.</p> <p>Ces solutions peuvent être de différentes natures et notamment <b>technologiques, économiques, organisationnelles ou juridiques</b>.</p> <p>Afin de répondre à ces objectifs, les projets attendus pourront traiter des axes listés ci-après. Axe 1 – Le réseau électrique Axe 2 – Le réseau de gaz Axe 3 – Les réseaux de chaleur et de froid Axe 4 – Interaction entre réseaux</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	09/02/2018	15/05/2018
<p>Appel à Projets ENR 2018 <a href="#">Investissements d'Avenir - Energies Renouvelables</a></p>	<p>L'objectif de cet appel à projets (AAP) est d'accompagner le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables : biomasse énergie, solaire thermique et thermodynamique, géothermie, photovoltaïque, éolien terrestre et maritime, énergies marines renouvelables ainsi que des projets d'hybridation des différentes sources renouvelables.</p> <p>Cet AAP vise en particulier deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La baisse du coût de production de l'énergie (Levelized Cost Of Energy) à terme, à travers le développement de nouveaux produits (biens et services) et l'amélioration de la fiabilité des systèmes de production d'énergies renouvelables ;</li> <li>• La réduction de l'empreinte environnementale des systèmes grâce à une amélioration des procédés de fabrication et à une optimisation de l'efficacité des technologies mises en œuvre.</li> </ul> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	09/02/2018	14/06/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Projets BIOMASSE 2018</p> <p><a href="#">Investissements d'Avenir - Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources</a></p>	<p>Le présent appel à projets a pour objectif de soutenir la mobilisation et la première transformation durable, éco-efficente et économiquement performante, des ressources en biomasse.</p> <p>Il répond notamment à un des enjeux majeurs identifiés dans la stratégie interministérielle de la bioéconomie et dans la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB). Avec le développement attendu des énergies renouvelables et des produits biosourcés dans les domaines des matériaux et la chimie, les entreprises et industries de transformation de la biomasse ont des besoins en quantité et en qualité satisfaisante pour garantir la pérennité et la rentabilité de leurs outils de production.</p> <p>Les projets attendus devront répondre à au moins l'un des quatre axes suivants :</p> <p>Axe 1 : Filière forêt-bois (sylviculture et première transformation du bois)</p> <p>Axe 2 : Biomasse agricole et les co-produits des industries agro-alimentaires</p> <p>Axe 3 : Ressources en biomasse des espaces verts et naturels</p> <p>Axe 4 : Productions de nouvelles ressources en biomasse</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AAP</a></p>	09/02/2018	15/11/2018
<p>Appel à Manifestation d'Intérêt AIRQPLUS 2018</p> <p><a href="#">Expérimentation du logiciel AirQ +</a></p>	<p>L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Expérimentation du logiciel AirQ+ » organisé par l'ADEME et Santé publique France vise à accompagner 14 collectivités françaises dans la réalisation d'évaluations quantitatives d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQIS-PA) liée à leur territoire. Pour cela, les collectivités sélectionnées bénéficieront de l'aide d'un bureau d'études pour récupérer les données nécessaires à l'utilisation et à la prise en main du logiciel AirQ+ développé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) et adapté pour la France par Santé publique France. Un appui de Santé publique France à l'interprétation des résultats ainsi obtenus sera fourni à chaque collectivité. En contrepartie, les collectivités fourniront à l'ADEME et Santé publique France leurs retours « utilisateurs » du logiciel AirQ+.</p> <p><a href="#">cahier des charges de l'AMI</a></p>	06/02/2018	30/03/2018
<p>Appel à candidature <a href="#">Forum des initiatives Assises nationales de l'air</a></p>	<p>Les quatrième assises nationales de la qualité de l'air auront lieu les 9 et 10 octobre 2018 à Paris. A cette occasion, un forum des initiatives sera organisé pendant deux heures permettant ainsi aux participants de découvrir 4 actions en faveur de la qualité de l'air (extérieur et intérieur) parmi les quinze proposées.</p> <p>L'ADEME et le ministère de la transition écologique et solidaire, co-organiseurs de la manifestation, lancent un appel à candidature à destination des collectivités locales, entreprises, établissements scolaires, établissements recevant du public, association, ONG, instituts techniques et organismes de recherche désireux de venir présenter leur "initiative" en faveur de la qualité de l'air le 10 octobre 2018 pendant les assises.</p>	02/02/2018	06/04/2018

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Manifestation d'Intérêt</p> <p><a href="#">French Mobility - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables</a></p>	<p>L'Appel à Manifestation d'Intérêt "<b>French Mobility - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables</b>" s'inscrit dans une démarche globale en faveur des nouvelles mobilités répondant aux spécificités régionales afin de correspondre aux besoins locaux, notamment ceux des territoires peu denses, ruraux et de montagne</p> <p>Il a pour objectifs principaux, de favoriser le développement par les Territoires de projet de mobilités quotidiennes durables pour tous, de structurer des partenariats en créant du lien entre les collectivités et les entreprises qui peuvent porter les innovations, de permettre de concrétiser les stratégies régionales ou locales de mobilité, de capitaliser des retours d'expérience et de les partager pour faciliter l'accompagnement d'autres territoires dans une démarche similaire et de favoriser une montée en compétences commune des territoires sur la mobilité.</p> <p>Un échange pré-dépôt est à programmer <b>au plus tard jusqu'au 15 mai 2018</b> auprès d'un référent territorial, comme détaillé en partie E du cahier des charges de cet AMI.</p> <p>Une deuxième levée sera organisée après cette date, sur cette même plateforme, avec une clôture à fin octobre.</p>	29/01/2018	15/06/2018
<p>Appel à Candidature</p> <p><a href="#">PRSE3- Agir pour un environnement favorable à la santé</a></p>	<p>Le PRSE3 lance un appel à candidature pour valoriser des actions conduites en Pays de la Loire sur la santé environnementale, pour favoriser l'échange et donner envie à d'autres acteurs d'agir dans le bon sens.</p> <p><b>Vous agissez pour un environnement favorable à la santé ? Faites connaître votre action !</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendez visible votre engagement pour un environnement favorable à la santé</li> <li>• devenez un acteur privilégié de la communauté du PRSE3 et soyez au plus près de l'actualité du plan</li> <li>• renforcez votre savoir-faire au contact d'autres porteurs de projets</li> <li>• bénéficiez des moyens de communication du PRSE3 (kit de communication "PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé", valorisation sur le site internet du PRSE3, sur la base <a href="#">Oscars</a> des actions régionales de santé, participation et témoignage aux temps forts du PRSE3)</li> </ul> <p><b>Tous types de porteurs</b> peuvent répondre à cet appel à candidature : associations, collectivités territoriales, entreprises, établissements publics, organisations professionnelles, acteurs de santé, etc.</p> <p><b>Les actions</b> doivent répondre à l'un des 5 axes stratégiques du PRSE3, être engagées ou réalisées sur la période 2016-2021, se situer sur le territoire des Pays de la Loire et être potentiellement reproductibles.</p> <p><a href="#">Comment participer ?</a></p>	20/12/2017	20/12/2021

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel à Manifestation d'Intérêt Régional Pays de la Loire</p> <p><a href="#">Cit'ergie</a></p>	<p>Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à la fois à des collectivités déjà engagées dans des démarches climat-Air-énergie (Plans Climat Air Energie Territorial, TEPCV, ...) et à des collectivités désireuses de s'investir sur le sujet. Les critères de sélection porteront sur la capacité de la collectivité à conduire le processus Cit'ergie à terme.</p> <p>L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de proposer gratuitement aux collectivités qui le souhaitent la réalisation d'un <b>prédiagnostic Cit'ergie</b> ; Il permet d'analyser les intérêts et les capacités des collectivités à se lancer dans une démarche Cit'ergie.</p> <p>Le prédiagnostic, étape préalable à l'entrée dans la démarche Cit'ergie, consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>compléter l'outil prédiagnostic (fourni par l'ADEME) par les services de la collectivité avec l'accompagnement et les échanges constructifs d'un bureau d'étude pré-diagnostiqueur et l'ADEME. Le pré-diagnostic se veut pragmatique, clair et rapide à mettre en oeuvre.</li> <li>réunir les élus et les services techniques de la collectivité, le bureau d'étude pré-diagnostiqueur et l'ADEME. L'objectif est d'échanger, avec l'appui de l'outil, sur le contexte, les ambitions, les besoins et les possibilités offertes par Cit'ergie pour construire ou renforcer une politique territoriale Climat Air Energie.</li> </ul>	10/10/2017	24/11/2017 20/04/2018
<p>Appel à projets régional</p> <p><a href="#">Accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur modes actifs</a></p>	<p>L'ADEME accompagne les collectivités qui souhaitent initier ou développer une politique de développement des modes de déplacements écomobiles en usage quotidien : domicile travail, domicile école, trajets professionnels, achats...</p> <p>Les démarches de planification sont un levier majeur pour rationaliser les déplacements en faveur d'une mobilité moins énergivore, moins émettrice de gaz à effet de serre et de polluants locaux.</p> <p>Le schéma directeur modes actifs est un outil de programmation et de planification qui définit une politique d'aménagement et un programme d'investissements dans un plan pluriannuel.</p> <p>Au-delà de l'étude stricte d'un réseau cyclable ou piéton (jalonnement, stationnement et intermodalité compris), il est recommandé d'aborder les thèmes complémentaires que sont le développement d'offre de services et la communication... afin d'accompagner les changements modaux.</p>	30/06/2017	02/11/2017 06/11/2018
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre.</a></p>	<p><a href="#">Sont éligibles au présent appel d'offres les Installations suivantes (lien vers le cahier des charges) :</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installations d'au minimum 7 aérogénérateurs.</li> <li>Installations dont un des aérogénérateurs a une puissance nominale supérieure à 3MW.</li> <li>Installations pouvant justifier d'un rejet, adressé par EDF, d'une demande de contrat de complément de rémunération effectuée en application des articles L. 314-18 et suivants du code de l'énergie.</li> </ul>	05/05/2017	01/12/2017 01/06/2018 01/12/2018 01/06/2019 01/12/2019 01/06/2020

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'installations hydroélectriques - Développement de la petite hydroélectricité</a></p>	<p>Réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles de puissance supérieure ou égale à 1 MW et situées en France métropolitaine continentale.</p> <p><a href="#">L'appel d'offres comporte deux familles (lien vers le cahier des charges)</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>installations implantées sur de nouveaux sites, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 60 MW de puissance cumulée.</li> <li>installations équipant des seuils existants, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 45 MW de puissance cumulée.</li> </ul>	03/05/2017	31/01/2018 31/01/2019 31/01/2020
<p>Appel d'offres</p> <p><a href="#">Réalisation et exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation</a></p>	<p>Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité situées en métropole continentale qui utilisent les énergies renouvelables au sens de l'article L211-2 du code de l'énergie, dont tout ou partie de la production est autoconsommée, et dont la puissance est comprise entre 100 et 500 kW (cf. définition de puissance au 1.4 qui pourra varier selon les filières).</p> <p>Toute personne installée sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accord internationaux, sur le territoire de tout autre Etat peut participer à cet appel d'offres. Les Candidats retenus désignés par le ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat de complément de rémunération.</p>	24/03/2017	25/09/2017 <del>22/01/2018</del> 22/05/2018 24/09/2018 21/01/2019 20/05/2019 23/09/2019 20/01/2020 18/05/2020
<p>Appel à Manifestation d'Intérêt</p> <p><a href="#">Transition énergétique et sociale des Foyers Jeunes Travailleurs et des Résidences Sociales Jeunes</a></p>	<p>Cet appel à manifestation d'intérêt vise à dynamiser la restructuration de l'offre d'habitat des jeunes par la rénovation ou la réhabilitation des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des résidences sociales jeunes afin de répondre, dans le même temps, aux enjeux de transition énergétique et aux besoins locaux formalisés dans les différents documents de programmation.</p> <p>Il est lancé par les ministères du Logement et de l'Habitat Durable et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avec Action Logement, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse nationale d'allocations familiales, et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) réunis par l'<a href="#">accord-cadre « Habitat Jeunes 2017-2019 »</a> signé le 15 décembre 2016.</p> <p><a href="#">Lien pour accéder à la documentation pour cette AMI</a></p>	01/01/2017	31/12/2019

Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Date de lancement	Date de clôture
<p><a href="#">Appel d'offres</a> <a href="#">réalisation et exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 kWc et 8 MWc »</a></p>	<p>AO portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques sur Bâtiments, Serres et Hangars agricoles et Ombrières de parking, situées en France métropolitaine continentale.</p> <p>Toute personne morale peut participer à cet appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'article L311-10 du Code de l'Énergie.</p> <p>Il se décompose en deux familles et la puissance cumulée appelée est répartie selon ces familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille 1 (contrat d'achat) : Installations de puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc exclus.</li> <li>• Famille 2 (complément de rémunération) : Installations de puissance crête comprise entre 500 kWc inclus et 8 MWc inclus. Les ombrières de parking sont exclues de cette famille</li> </ul>	09/09/2016	<del>10/03/2017</del> <del>07/07/2017</del> <del>06/11/2017</del> <del>09/03/2018</del> 06/07/2018 05/11/2018 08/03/2019 05/07/2019 04/11/2019
<p>Appel d'offres <a href="#">réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse</a></p>	<p>L'appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse. Il se décompose en trois périodes, la puissance appelée pour chacune d'entre elle étant de 60 MW. Cette puissance est répartie en deux familles : la famille bois-énergie pour 50MW et la famille méthanisation pour 10 MW.</p>	17/02/2016	<del>(22/08/2016)</del> <del>(01/09/2017)</del> 31/08/2018
<p><a href="#">Ville de demain Tranche 2</a></p>	<p>Le Fonds « Ville de demain » intervient au bénéfice d'actions exemplaires par leur niveau d'innovation et/ou de performance environnementale.</p> <p>Les programmes d'actions proposés pour la deuxième tranche du Fonds « Ville de demain » ont deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en place de projets urbains exemplaires et démonstrateurs,</li> <li>• le renforcement des approches transversales au sein du périmètre opérationnel ou de l'EPCI.</li> </ul> <p>Les actions relevant de la première tranche ou de la rénovation énergétique du bâti sont poursuivies sous certaines conditions</p>	06/04/2015	<del>31/12/2016</del> 31/03/2018